



DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT  
DE VALENCIENNES

**SERVICE**  
**Finances**

**DELIBERATION**  
**2024/ n°22**

**Nombre de Conseillers : 33**  
**En exercice : 33**  
**Présents : 27**  
**Votants : 30**

DATE D'AFFICHAGE  
**Le 08 Mars 2024**

DATE DE CONVOCATION  
**Le 06 Mars 2024**

**OBJET:**

**Demande PTS 2024 –**  
**Réhabilitation de l'école**  
**Paul LANGEVIN et**  
**installation de panneaux**  
**photovoltaïques à l'école**  
**Léo LAGRANGE**

Le Maire  
- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte  
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en sous-préfecture.  
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Envoyé en préfecture le 25/03/2024

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le

ID : 059-215901125-20240314-D22\_2024-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE AUX**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU JEUDI 14 MARS 2024

L'an deux mil vingt quatre, le Quatorze Mars à 18 heures, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis Salle Delannoy sur la convocation qui leur avait été adressée par le Maire, conformément à l'article 48 de la loi du 5 avril 1884.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

**PRESIDENCE de :** Madame Sylvia DUHAMEL, Maire

**Étaient présents :** Mme DUHAMEL Sylvia, M. LEMAIRE Pascal, M. BROGNIET Patrick, Mme CARRE Danyla, M. LEGRAND Francis, Mme LUDOVISI Brigitte, M. DECROIX Patrick, Mme GILBERT Stéphanie, M. DRUESNE Patrick, Mme DUPUIS Michèle, Mme GILSON Emmanuelle, M. BIGAILLON Laurent, Mme DELGARDE Marie-Tiphaine, M. LEMAY Frédéric, Mme. BELABDLI Angélique, M. WALCZAK Sylvain, Mme MENDOLA Nunziata, M. AULOTTE Jean-Luc, Mme LEROUX Christiane, M. GUIDEZ-EL HILAL Slimane, Mme LEROY Véronique, M. RICHEZ Régis, Mme VANDEPUTTE Valérie, M. DELCOURT Benjamin, M. MOULIN Jérôme, M. GOSTIAUX Philippe, M. LECLERCQ Jacques,

**Conseillers ayant donné procuration :**

Mme PAGLIA Sylvia procuration M. WALCZAK Sylvain  
Mme CANIAU Nathalie procuration Mme CARRE Danyla  
M. JEZEK Christophe procuration Mme DUHAMEL Sylvia, Maire

**Absents excusés :** M. BECOURT Julien – Mme DYTRYCH Anne – M. MUSY Frédéric

Considérant le projet de réhabilitation de l'école Paul LANGEVIN et d'installation de panneaux photovoltaïques à l'école Léo LAGRANGE,

Considérant l'avis favorable de la commission Finances, Ressources humaines et Politique de la Ville du 1<sup>er</sup> mars 2024,

Considérant que le plan de financement prévisionnel est le suivant :

.../...

.../...

Envoyé en préfecture le 25/03/2024

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le

ID : 059-215901125-20240314-D22\_2024-DE



Dépenses		Recettes	
Travaux à l'école LANGEVIN	1 558 440,43 €	FCTVA	342 072,27 €
Travaux à l'école LAGRANGE	160 617,83 €	Fond énergie – CAVM	81 461,00 €
Maitrise d'œuvre à l'école LAGRANGE	15 850,00 €	DPV 2023	370 000,00 €
Bureau de contrôle à l'école LAGRANGE	2 840,00 €	DSIL 2023	100 000,00 €
Total HT	1 737 748,26 €	<b>PTS 2024 (objet de la délibération)</b>	<b>695 099,30 €</b>
T.V.A. (20 %)	347 549,65 €	Autofinancement	496 665,34 €
Total TTC	2 085 297,91 €	Total TTC	2 085 297,91 €

Il est demandé au Conseil Municipal :

- D'approuver le projet de rénovation et d'extension de l'école Paul LANGEVIN et l'installation de panneau photovoltaïque à l'école Léo LAGRANGE décrit ci-dessus,
- D'approuver le plan de financement relatifs à ces travaux,
- D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'élaboration du dossier de demande de financement et du bonus « Nord Durable »
- D'autoriser Madame le Maire à signer une convention dans le cadre de ce financement.

Après discussion, les membres du Conseil Municipal adoptent la délibération décrite comme ci-dessus à l'**UNANIMITE**.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



Pour le Maire empêché,  
l'Adjoint délégué  
S. DUHAMEL.

Signée le  
Transmis en préfecture  
Publié sur le site le